

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'EDUCATION ET DE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Le Canada-Français

PLACANCES EXCEPTÉES

**J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire**

AIDÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATION

Prix de l'abonnement: UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval; celles concernant l'administration, à L.-J. DEMERS & FRÈRE, imprimeurs-éditeurs no. 30, rue de la Fabrique, Québec.

**SOMMAIRE.**—ACTES OFFICIELS: Nomination de commissaires et de syndics d'écoles.—Délimitations de municipalités scolaires.—Rapport de l'Honorable Surintendant de l'Instruction publique pour l'année scolaire 1887-88, (suite.)—PÉDAGOGIE: Moyens à employer pour que les élèves fassent voir qu'ils ont senti et compris ce qu'ils lisent.—Les écoles d'Ontario.—PARTIE PRATIQUE:—I, Dictée—Dictées et exercices de copies.—II, Dictée—Exercices de grammaire.—III, Dictée—La rentrée des troupeaux.—Arithmétique—Problèmes—Algèbre.—DIVERS: Petite revue.—Bibliographies—Ouvrages pédagogiques.—Poésie—L'Echange.—Conseil à ma fille—Etait-ce la lune qui buvait?—Curieuses statistiques.—L'éducation aux Etats-Unis.—Pensées pédagogiques.—Annonces.

mier en remplacement de M. Ovide Tremblay, et le second en remplacement de M. Ad. Tremblay.

Comté de Mégantic, Irlande Nord.—MM. George Davidson et Adolphe Lachapelle, en remplacement de MM. W. J. Ward et Antoine Bellemare.

Comté de Saguenay, Pointe aux Esquimaux—MM. Hippolite Landry et Edouard Boudreault, en remplacement de MM. Charles Landry et Louis Vigneault.

Comté de Wolfe, Saint-Joseph de Ham Sud.—MM. Stanislas Darche et L. Adolphe Dion, en remplacement de MM. Stanislas Darche et C. F. F. F. F.

Comté de Yama-ka, Saint-Bonaventure d'Up-ton.—M. Vincent Lorrain, en remplacement de M. Zacharie Gauthier.

Comté de Terrebonne, Saint-Jérôme, paroisse.—M. Stanislas Huotte, en remplacement de M. Avila Desrochers.

## Syndics d'écoles.

Comté de Missisquoi, Clarenceville.—MM. E. H. Noël et H. Saint-Jean, l'élection ayant eu lieu un jour non juridique.

## Actes officiels

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 2 septembre courant, (1889), de faire les nominations suivantes, savoir:

#### Commissaires d'écoles.

Comté de Beauce, Sainte-Marie.—MM. Félix abbé et Louis Turcot, en remplacement de MM.acroix et O. Tardif.

Comté de Chicoutimi, village de Bagotville.—MM. Pitre Tremblay, cordonnier, et Joseph Gannon, fils d'Emilien, le premier en remplacement de M. Wilfrid Lévêque, et le second en remplacement de M. Pitre Tremblay, forgeron.

Comté de Chicoutimi, paroisse de Bagotville.—MM. Félix Simard et Wilfrid Tremblay, le pre-

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 2 septembre courant (1889), de détacher de la municipalité de "Saint Elphège, dans le comté de Yamaska, les lots suivants du cadastre, savoir: Nos. 482, 483, ainsi que 495, 496, 497, 498, 499, moins les abouts de ces cinq derniers lots, et 524, 525 et 739; et les annexer pour les fins sco-

lares à la municipalité de "Saint-Zéphirin," dans le même comté.

—  
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
—

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 2 septembre courant (1889), de détacher de la municipalité de Saint-George de Henryville, dans le comté d'Iberville, les lots Nos. 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84 et 85 du cadastre de cette paroisse et les annexer à la municipalité de Sainte-Anne de Sabrevois, dans le même comté, pour les fins scolaires.

— —  
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
—

*Délimitation de municipalité scolaire. (Art. 1973. S. R. P. Q.)*

—  
AVIS

Détacher de la municipalité scolaire de la "paroisse" de Laprairie, dans le comté de Laprairie, les lots suivants du cadastre, savoir : 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314 et 315, et les annexer à la municipalité du "village" de Laprairie, dans le même comté, pour les fins scolaires.

— — — — —  
Rapport de l'Honorable Surintendant de l'Instruction publique pour l'année 1887-88.

—  
(Suite.)

L'article 62 du chapitre 15 des S. R. du B. C. est remplacé par le suivant :

"La rémunération accordée au secrétaire-trésorier ne doit pas excéder sept pour cent des deniers qu'il perçoit comme tel, pour tous les services compatibles avec les devoirs de sa charge que les commissaires ou les syndics, selon le cas, peuvent exiger de lui, excepté dans les cas spécialement prévus par la loi scolaire et les règlements faits par le Surintendant à ce sujet." (Voir S. R. P. Q., art. 2112 et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art. 318.)

L'article 61 du chap 15 des S. R. du B. C. se lit maintenant comme suit :

"1. A moins de dispositions particulières, tout secrétaire-trésorier est tenu de préparer et de soumettre aux commissaires et aux syndics d'écoles, dans la première semaine du mois de juillet de chaque année, un état détaillé des recettes et des dépenses de la municipalité, dûment apuré, pour l'année expirée le trente juin précédent.

"2. Le secrétaire-trésorier, aussitôt que cet état est approuvé par les commissaires ou les syndics, selon le cas, après audition tel que prescrit par l'article 17 du chap. 6 de 41 Vict., doit préparer un résumé des recettes et des dépenses, ainsi que de l'actif et du passif, qu'il fait approuver de la même manière par ces commissaires ou ces syndics.

Il lit ou affiche ce résumé tel que prescrit (Voir §§ 137a 137b et 137c de l'art 4 du chap. 36 de 51-52 Vict.) le dimanche qui précède l'assemblée des contribuables qu'il doit convoquer en la manière requise pour les élections des commissaires ou des syndics, ou il le fait insérer, au moins huit jours avant telle assemblée, dans un papier-nouvelles, en la manière prescrite (Voir § 137e de l'art. 4 du chap. 36 de 51-52 Vict.).

"3. Il doit fournir une copie du résumé de l'état ci-dessus mentionné à tout contribuable qui en fait la demande, moyennant une rétribution de vingt-cinq centins, ou une copie de l'état tel que approuvé par les commissaires ou les syndics d'écoles, selon le cas, sur le payement de la somme de dix centins par cent mots pour chaque copie." (Voir S. R. P. Q., art. 2114 et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art. 321, 322, et 323.)

—  
L'amendement au premier paragraphe de l'article 17 du chap. 6 de 41 Vict. oblige les commissaires et syndics d'écoles de nommer un ou deux auditeurs pour vérifier les comptes de leur secrétaire-trésorier.

De plus, comme l'exige l'alinéa qui a été ajouté à ce paragraphe :

"Ces auditeurs sont tenus de faire, au

mois de juillet de chaque année et chaque fois que la corporation scolaire l'exige, un examen et un rapport de tous les comptes de la corporation et de tous ceux qui se rapportent à quelque matière tombant sous leur juridiction. ”

Le second paragraphe du même article est remplacé par le suivant :

“ Dans le cas d'une audition spéciale des comptes du secrétaire-trésorier, le président des commissaires ou des syndics, selon le cas, doit donner à ce secrétaire-trésorier avis écrit, personnellement ou par un huissier, de cette audition, lui enjoignant d'y assister pour y fournir toutes les explications qui peuvent lui être demandées. ” *Voir S. R. P. Q., art. 2115 et 2116 et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art. 324 et 325.*

L'amendement à l'article 16 du chap. 6 de 41 Vict. restreint le droit de demander l'audition des comptes des secrétaires-trésoriers, aux années pour lesquelles ces comptes n'ont pas été examinés et approuvés au désir de la loi. (*Voir S. R. P. Q., art. 2121 et Lois scolaires de l'Instruction publique, art. 321.*)

L'article 19 du chap. 6 de 41 Vict. est remplacé par le suivant :

“ Si les commissaires ou les syndics ne le font pas eux-mêmes, après en avoir été mis en demeure de la manière ci-haut indiquée, le Surintendant peut poursuivre en son nom personnel tout secrétaire-trésorier en charge ou sorti de charge, pour le contraindre au paiement de toutes les sommes appartenant aux commissaires ou aux syndics et provenant de la subvention du gouvernement, des cotisations, de la rétribution mensuelle et autres sources, ou autres redevances scolaires retirées par lui pendant la durée de sa charge. ”

Maintenant en vertu de l'amendement fait au premier paragraphe de l'article 4 du chap. 15 des S. R. du B. C., la cotisation doit être imposée entre “ le premier juillet et le premier septembre. ” (*Voir S. R. P. Q., art. 2136*

*et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art. 349.*)

Les paragraphes 2 et 3 de l'article 13 du chap. 22 de 40 Vict., se lisent maintenant comme suit :

“ L'avis donné pour la tenue des assemblées générales portant le rôle des cotisations est entre les mains du secrétaire-trésorier pour inspection, de la manière prescrite, constitue une publication et une notification suffisantes et le rôle de cotisation doit rester entre les mains du secrétaire-trésorier, pour inspection, au moins trente jours après que l'avis mentionné dans l'article précédent en a été donné.

“ Les commissaires ou les syndics doivent dans les dix jours qui suivent le délai de trente jours mentionné dans l'article précédent, même quand il n'a pas été porté plainte examiner et amender le rôle de cotisations, corriger les erreurs commises dans la transcription des évaluations ou des noms des personnes cotisées, dans la description des terrains portés au rôle et dans le calcul des cotisations, et retrancher et inscrire les noms des personnes et les terrains qui sont inscrits ou omis par erreur. ” (*Voir S. R. P. Q., art. 2136 §§ 4, 5 et 6, et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art. 352, 353 et 254.*)

Le paragraphe 6 de l'article 90 du chap. 15 des S. R. du B. C. est remplacé par le suivant :

“ Qu'un rapport signé par la majorité de commissaires ou des syndics et par le secrétaire-trésorier ait été transmis au Surintendant, tous les six mois, le premier, avant le quinzième jour de janvier, et le second, avant le quinzième jour de juillet de chaque année. ” (*Voir S. R. P. Q., art. 2175 et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art. 410 § 6.*)

L'article 94 du chap. 15 des S. R. du B. C. a subi des modifications importantes, il se lit comme suit :

“ Les deniers qui n'ont pas de destination

spéciale par dispositions des donateurs, vendeurs ou autres, et ceux qui proviennent de la subvention, des cotisations scolaires de toute source autre que celle provenant de la rétribution mensuelle, forment le fonds des écoles dans chaque municipalité sous le contrôle des commissaires ou des syndics respectivement, et sont répartis, distribués et employés par eux :

1. Soit en les divisant entre chaque arrondissement scolaire en proportion du nombre d'enfants de sept à quatorze ans en état d'assister à l'école qui y sont domiciliés ;

2. Soit en faisant un fonds commun que les commissaires ou les syndics affectent au paiement des traitements des instituteurs ou institutrices, à l'entretien des maisons d'école, à l'achat de livres et de fournitures d'école, et autres dépenses contingentes.

Les commissaires ou les syndics d'écoles, après avoir adopté l'un ou l'autre des modes mentionnés dans l'article qui précède, ne peuvent le changer qu'après l'avoir mis en pratique pendant deux ans, excepté avec l'autorisation du Surintendant.

Sur le fonds scolaire, les commissaires ou les syndics déduisent, dans tous les cas, une somme de quatre-vingt piastres pour le soutien de l'école modèle, s'il y en a une dans la municipalité, en outre de la part qui doit revenir à cette école modèle sur ce fonds." (Voir *S. R. P. Q.*, art. 2130 et *Lois scolaires du code de l'Instruction publique*, art. 415 et 416.)

L'amendement au paragraphe de l'article 123 du chap. 15 des *S. R. du B. C.* "fixe à trois ans la prescription pour la cotisation et la rétribution mensuelle." (Voir *S. R. P. Q.* art. 2189 et *Lois scolaires du code de l'Instruction publique*, art. 426.)

Le paragraphe qui suit a été ajouté à l'article 26 du chap. 15 des *S. R. du B. C.* :

"Toute personne qui, volontairement ou de propos délibéré, trouble, distrait ou interrompt une école ou une maison d'éducation, soit par des paroles ou une conduite indécentes, inconvenantes ou blessantes, soit en

faisant du bruit dans ou près de telle école ou maison d'éducation, de manière à troubler la classe ou l'école, est sur conviction sommaire devant au moins deux juges de paix, condamnée à une amende n'excédant pas vingt piastres et les frais, sur la déposition d'un témoin digne de foi.

Cette amende appartient aux commissaires ou aux syndics d'écoles de la municipalité suivant le cas, et est, pour le bénéfice et l'avantage de l'éducation dans leur municipalité." (Voir *S. R. P. Q.*, art. 2197 et *Lois scolaires du code de l'Instruction publique*, art. 435.)

(A suivre)

## EDUCATION

*Moyens à employer pour que les élèves fassent voir qu'ils ont senti et compris ce qu'ils lisent.*

Le meilleur procédé à recommander, le moyen d'action le plus efficace, c'est de la part de l'instituteur, beaucoup de douceur et de patience. Il devra venir en aide à ses élèves, les encourager lorsqu'il leur verra faire des progrès ou se donner de la peine. Le blâme, la réprimande entravent le succès; une persévérance infatigable, une patience inaltérable contribueront à amener d'heureux résultats. On y parviendra surtout en offrant de bons modèles à imiter.

Ces bons modèles peuvent être, ou l'instituteur lui-même, ou les élèves. Ces derniers exercent toujours une influence favorable; les autres enfants, voyant exécuter par quelques uns de leurs camarades la besogne imposée par le maître, considèrent la chose comme moins difficile; de plus, la tendance à l'imitation est excitée chez eux, leur volonté est plus ferme, et ils travaillent avec plus de courage. Au reste, l'exemple de l'instituteur est toujours le plus salutaire; si un mauvais calligraphe peut obtenir des succès dans l'enseignement, on n'admettra jamais qu'un mauvais lecteur puisse former des élèves capables de bien lire. On rencontre partout des exemples d'écriture bien faits

et propres à servir d'objets d'intuition ; on parviendra à former son écriture d'après ces modèles, où la théorie se trouve réalisée, réduite en pratique. Un maître qui lit mal ne pourra jamais être pour ses élèves un objet d'intuition. En calligraphie, un élève incertain d'avoir bien ou mal écrit n'a qu'à jeter les yeux sur son modèle. En lecture, si l'ouïe des enfants manque de guide, si l'organe de l'instituteur n'est pas de nature à fournir un objet d'intuition, on ne peut espérer de leur voir réaliser aucun progrès.

L'instituteur doit savoir très bien lire ; sinon les enfants ne feront rien de bon. S'il lit convenablement, il obtiendra presque toujours des succès, quand même il donnerait médiocrement sa leçon de lecture ; au contraire la meilleure volonté du monde et la méthode la plus perfectionnée ne seront jamais que de faibles instruments entre les mains d'un instituteur qui lit mal.

—De l'Évangéline

### LES ÉCOLES D'ONTARIO

La question des écoles d'Ontario a assez attiré l'attention depuis quelque temps pour qu'il soit intéressant de donner ici un aperçu des résultats contenus dans les rapports demandés à cet égard par le fameux M. Craig.

Voici ces résultats :

L'anglais seul est enseigné dans les divisions inspectoriales suivantes :

“ West Bruce et ville de Kincardine, Brant, Dundas, Dufferin et ville de Orangeville, Durham et ville de Port Hope et Peterboro, Elgin, Frontenac, Grenville, West Grey, South Grey, East Huron, West Huron, North Hastings, South Hasting, Haldimand, Halton, Haliburton, East Kent, West Lambton, East Lambton, Lanark, Lennox et Addington, Leeds et ville de Brockville, Lincoln, West Middlesex, East Middlesex, Norfolk, Northumberland, Oxford, Ontario, Peel, Peterborough, Prince Edward, South Simcoe, West Victoria, East Victoria, North Wellington, South Wellington, Wentworth

et ville de Dundas, Welland, North York, South York, Algoma, Parry Sound, les villes de Guelph, Hamilton, Kingston, London, Ottawa, St-Thomas, Toronto et les villes de Chatham, Oshawa, Welland et Niagara Falls.

Dans tous ces comtés et villes et sur 5423 des 5549 écoles d'Ontario, l'anglais est seul employé pour l'instruction.

Voyons les 126 autres écoles

Dans Carleton, il y a 130 écoles et dans 2 l'instruction est donnée en partie en français. Le nombre des élèves qui reçoivent l'instruction en partie en français est de 132.

Dans le comté d'Essex, sur 114 écoles, il y en a 30 dans lesquelles l'instruction est donnée en partie en français. Le nombre d'enfants qui reçoivent l'instruction en français est 959, soit à peu près la moitié des élèves fréquentant ces 30 écoles.

Dans Glengarry, sur 78 écoles, il en a une de 63 élèves dont 27 reçoivent l'instruction partiellement en français.

Dans Kent, sur 122 écoles, il y en a 5 dans lesquelles l'instruction est donnée partiellement en français à 234 élèves ; tous les instituteurs parlent anglais.

Dans Stormont sur 75 écoles il y en a deux où le français est employé pour l'instruction de 162 élèves. Un professeur est éloigné comme faible en anglais.

Dans Simcoe, sur 194 écoles, il y en a 4 dans lesquelles 137 élèves reçoivent l'instruction partiellement en français.

Il n'y a pas de professeur indiqué comme ne parlant pas anglais. Dans un cas, on trouve la notice suivante : Professeur anglais et assistant français.

Dans Renfrew, sur 136 écoles, il y en a 2 dans lesquelles 82 élèves reçoivent l'instruction en français et une dans laquelle 29 élèves reçoivent l'instruction en allemand.

Dans l'école catholique du Windsor, 112 élèves sur 450 reçoivent l'instruction partiellement en français. Tous les professeurs parlent anglais.

Nous arrivons maintenant aux comtés suspects : Russel et Prescott.

Dans les 146 écoles des deux comtés, il y

en a 65 dans lesquelles l'instruction se donne particulièrement en français. Le nombre des élèves qui reçoivent cette instruction est de 4,525. Tous les professeurs connaissent l'anglais.

Les livres d'études employés sont les exercices de lecture de Montpetit, les cours d'anglais d'Ollendorf, grammaire et compositions de Robert; Histoire et Géographie des Frères chrétiens, Histoire du Canada de Tous-saint, traité sur la lecture à vive voix de Lagacé. Ce sont les livres employés dans les autres écoles françaises.

Dans le comté de Perth, sur 113 écoles, il y a quatre écoles allemandes où l'instruction est donnée en allemand à 145 élèves. Un des professeurs ne parle pas anglais.

Dans le comté de Waterloo, sur 92 écoles, il y a quatre écoles allemandes où l'allemand est enseigné à 320 élèves.

Dans la ville de Waterloo, l'allemand est enseigné à 50 élèves

Dans Bruce, sur 176 écoles, il y en a quatre dans lesquelles l'allemand est enseigné. Un professeur ne peut enseigner en anglais.

Récapitulation :

Il y avait en 1887, 491,252 élèves dans les écoles d'Ontario.

Sur ces 491,252 :

482,273 soit 97 par 100 reçoivent l'instruction uniquement en anglais.

7,482 partiellement en français.

1,488 partiellement en allemand.

Il y a 5,549 écoles dans la province.

Dans 5,423, l'instruction est donnée uniquement en anglais; dans 112 partiellement en français et dans 14 partiellement en allemand.

Il y avait en 1887, 5,850 professeurs sur lesquels 2 seulement ne peuvent pas donner l'instruction en anglais et ce sont des allemands.

—o-o-o—

## PARTIE PRATIQUE

### I

#### LECTURE

##### LECTURES ET EXERCICES DE COPIE

Le petit Jules est tranquillement assis sur sa chaise. Sa maman avant de partir lui a dit :

“ Jules, tu seras bien sage, pendant mon absence.

“ Je serai bien sage, ” a répondu le petit garçon.

Et petit Jules, bien qu'il n'ait que six ans, ne veut pas désobéir à sa maman; il est bien sage.

Près de lui, sur un tabouret, est couché son camarade, maître minet, un gros chat blanc, qui fait entendre ses ronrons.

Turc, le gros chien, est debout près de la porte, prêtant l'oreille au moindre bruit, et prêt à défendre son petit maître.

Cependant la maman tarde bien à venir. Mais Jules ne s'ennuie pas. Il a un beau livre et il lit de jolies histoires.

Enfin la maman arrive; elle embrasse le petit garçon, et pour le récompenser de sa sagesse, elle lui donne un gros morceau de sucre d'érable.

EXERCICES.—*Souligner tous les noms. Dire si ces noms sont du genre masculin ou du genre féminin; s'ils sont employés au singulier ou au pluriel.*

—o-o-o—

### II

#### LECTURE

##### EXERCICES DE GRAMMAIRE

1° *Mettre à la seconde personne du singulier les verbes écrits en italique.*

*J'ai trouvé un portefeuille; je le rendrai à son propriétaire.—Je marcherai encore longtemps avant d'atteindre le but de mon voyage.—Je prierai Dieu de vous protéger.— Il faut que je travaille aujourd'hui, afin de me reposer demain.—J'ai lu une histoire intéressante, il faut que je la raconte aux petits en-*

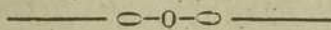
fants.—Je *cherche* une position. — J'ai *demandé* et j'ai *reçu*.

2<sup>o</sup> *Mettre aux temps indiqués les verbes écrits en italiques.*

Deux jeunes filles *cueillir* (ind. imp.) des fleurs dans les blés.— Le soleil *briller* (ind. imp.) d'un vif éclat — Les blaireaux, pris jeunes, *s'appriivoiser* (ind. prés.) aisément. — La ménagère vigilante *brosser* (ind fut. simple) les vêtements et les *ranger* (ind. fut. simple) ensuite dans son armoire.—L'habitation du jardinier *se trouver* (ind. imp.) au milieu du verger. — En automne les pommiers *se couvrir* (ind. fut. simple) de fruits délicieux. — Des passants charitables nous *indiquer* (ind. pas. déf.) notre chemin et nous *ramener* (ind. pas. déf.) chez nos parents.— Dieu *promettre* (ind. prés.) des récompenses éternelles à ceux qui *observer* (ind. pr.) fidèlement ses commandements.— *Pardonner* (imp. 2<sup>e</sup> pers. plur.) à vos ennemis.—Je vous *adresser* (ind. pas. ind.) la parole et vous ne me *répondre* (ind. pas. ind.)— Il faut que vous *obéir* (sub. pr.) à vos parents, que vous les *respecter* (sub. pr.), que vous les *assister* (sub. prés.) dans leurs besoins.

3<sup>o</sup> *Souligner les verbes et les analyser grammaticalement. Indiquer les sujets et les compléments directs.*

Grand'mère nous racontait des histoires.—Nous cultivons les melons.—Venez jeudi nous voir, et nous cueillerons des cerises.—Cet enfant pleurait amèrement, car il avait perdu sa mère.—Des murs élevés entourent notre jardin.—La grêle a ravagé toutes nos récoltes.—Je suivrai vos recommandations.—Les poules commettent des dégâts dans les jardins.—Vous devrez réprimer ces abus.—Le lierre terrestre, l'hysope, le serpolet, la mélisse fournissent de bonnes tisanes.—Le tonnerre grondait, les éclairs sillonnaient les nues; la crainte glaçait nos cœurs.—Je vous offre un bouquet pour votre fête. Les mauvais exemples corrompent les cœurs.



## III

## DICTÉE

## LA RENTRÉE DES TROUPEAUX

En Provence, c'est l'usage, quand viennent les chaleurs, d'envoyer le bétail dans les Alpes. Bêtes et gens passent cinq ou six mois là-haut, logés à *la belle étoile*, dans l'herbe jusqu'au ventre; puis, au premier *frisson* de l'automne, on redescend, et l'on revient *brouter* les petites collines grises que parfume le *romarin*... Donc, hier soir, les troupeaux rentraient. Depuis le matin, le *portail* attendait, ouvert à deux battants; les bergeries étaient pleines de paille fraîche. Tout à coup, vers le soir, un grand cri: "Les voilà!" Et là-bas, au *lointain*, nous voyons le troupeau s'avancer dans la poussière. Toute la route semble marcher avec lui. Les vieux béliers viennent d'abord, la corne en avant, l'air sauvage; derrière eux, le *gros* des moutons, les mères un peu lassées, leurs nourrissons dans les pattes, puis les chiens tout suants, avec des langues jusqu'à terre, et deux grands coquins de bergers *drapés* dans des manteaux roux qui leur tombent sur les talons. Tout cela *défile* devant nous joyeusement et s'engouffre sous le portail en *piétinant* avec un bruit *d'averse*. Il faut voir quel *émoi* dans la maison! Le poulailler qui s'endormait se réveille *en sursaut*. Tout le monde est *sur pied*, pigeons, canards, dindons, pintades. La basse-cour est comme folle; les poules parlent de passer la nuit! On *dirait* que chaque mouton a rapporté dans sa laine, avec un parfum d'*Alpe* sauvage un peu de cet air vif des montagnes qui *grise* et qui fait danser.

A. DAUDET.

## QUESTIONS ET EXPLICATIONS

*A la belle étoile*: dehors, en plein air, sans abri; = *Le frisson*: le premier froid (métonymie, l'effet pour la cause). = *Brouter*: manger sur place les herbes, les jeunes pousses; de *brout*, nom des jeunes pousse d'arbres. = *Le portail*: la grande porte.—On a dit et écrit *des portaux*, aujourd'hui *portail* prend s au pluriel. = *Le gros*: la masse principale; — le

*gros* d'un arbre, le *gros* de l'hiver, le *gros* d'une armée? = *Drapés*: enveloppés; se dit lorsqu'il s'agit de vêtements flottants comme les vêtements antiques; — *se draper* dans sa dignité, sa probité? = *Défile*: passe successivement, en file; — *défiler*, *effiler*, *enfiler*? = *Piétinant*: marchant à petits pas; — *piétiner*, de *piéd*, c'est remuer les pieds fréquemment; *piéton*? = *D'averse*: ressemblant à celui que font les grosses gouttes de pluie d'une *averse* en frappant le sol. = *Émoi*: trouble causé par cet événement inattendu; *ému*, participe de *émouvoir*, se dit pour être en *émoi*, inquiet. = *En sursaut*: subitement, avec ce mouvement brusque causé par la brusque surprise (*sursauter* n'est pas dans l'Académie). = *Sur pied*: levé, debout; être sur un *bon pied*? Citer six locutions formées avec *piéd* (*de plain-piéd*, *en piéd*, *d'arrache-piéd*, etc.). = *Alpe*: d'un mot celtique, *alp*, roche, montagne élevée. = *Grise*: porte à la tête, étourdit, cause une sorte d'ivresse.

## EXERCICE

Citer, expliquer et placer dans quelques phrases les locutions adverbiales et prépositives formées avec *bas*, *haut*. = Donner plusieurs exemples de l'*inversion*, de l'*ellipse*, du *pléonisme*. — Relever, en rétablissant l'ordre grammatical, les mots supprimés par ellipse; en supprimant les pléonismes.

L. S.

— o o —

## PETITE REVUE

La retraite des élèves-instituteurs de l'école normale Laval a été prêchée par le R. P. Hamon, de la Compagnie de Jésus. Ce pieux exercice a duré du onze au quinze septembre.

La retraite des enfants de l'école modèle annexée à l'école normale a eu lieu du douze au quatorze du même mois, et a été prêchée par M. l'abbé Joseph Gignac, professeur au Grand Séminaire et ancien élève de l'école normale.

Un journal anglais de la ville de Hamilton (Ontario) dit :

“ Les francophodes qui demandent le bannissement de la langue française des écoles publiques de l'Ontario orientale, devraient se rappeler que Sa Majesté la reine Victoria parle français à la Chambre des Lords et à la Chambre des Communes, bien que tous les membres de ces deux chambres comprennent l'anglais. La sanction royale est plus communément donnée par commission par la reine, signée de sa propre main. La commission est lue au long dans la Chambre haute, en présence des Communes, et le titre étant lu, le greffier du parlement annonce la sanction royale en français. Quand il s'agit du bill du budget des dépenses, il emploie les termes suivants : “ La reine remercie ses sujets, accepte leur bénévolence, et ainsi le veut. ” Pour un bill public, il dit : “ La reine le veut ” ; un bill privé : “ Soit fait comme il est désiré. ” La formule d'un refus de sanction est très courtoise : “ La reine s'avisera. ”

Ne serait-il pas bon pour quelques-uns de nos politiques de considérer s'ils sont appelés à être plus anglais que la reine d'Angleterre avant de continuer leur croisade contre les écoles françaises ? ”

L'*Observatore Romano* annonce que plusieurs nouveaux congrès catholiques auront lieu en Europe, et que tous s'occuperont de l'indépendance et de la liberté du Pape.

Il ressort des témoignages rendus dans l'affaire des écoles publiques de Haverhill, que la population canadienne du Massachusetts est de 112,000 âmes. Il y a environ 1,100 enfants canadiens-français fréquentant les écoles paroissiales canadiennes de Worcester et de 400 à 500 allant aux écoles publiques.

La population canadienne-française à Montréal augmente beaucoup plus rapidement que la population française dans les dix prin-

cipales villes ci-dessous. Nous publions les chiffres en tableau pour les rendre plus clairs.

1888	Excédant des naissances pour cent	Excédant des décès pour cent.
Montréal.....	114,908	20,24
Paris.....	2,260,945	4,25
St-Etienne.....	117,875	1,98
Nancy.....	81,593	0,98
Marseille.....	376,143	0,91
Reims.....	97,903	0,48
Amiens.....	80,288	0,79
Lyon.....	410,930	1,40
Le Havre.....	112,074	1,47
Nantes.....	127,482	3,92
Rouen.....	106,496	6,42

On estime la population totale de Montréal à 201,743.

## ARITHMETIQUE

### PROBLÈMES

1. Un barbier a 67 abonnés qui lui donnent chacun \$2.50 par année. Il gagne de plus \$34.40 par mois avec de clients non abonnés. Combien gagne-t-il dans l'année ?

*Solution :*

Abonnements :  $\$2.50 \times 67 = \$167.50$

Clients divers :  $34.40 \times 12 = 412.80$

Gain annuel :  $\$580.30$

2. Une église a coûté \$28,500. La fabrique a payée sur cette somme \$14,250. Le prêteur voulant faire une œuvre pie, a prêté sans intérêt. Combien faudra-t-il payer chaque année, pendant 20 ans pour éteindre la balance ?

*Solution :*

$\$28.500 - 14\ 250 = \$14.250.$

$14\ 250 \div 20 = \$712.50. — \text{Rép.}$

3. Un ménage a dépensé du 1er janvier au 15 juin \$199.20. De combien faut-il réduire la dépense en moyenne de chaque jour pour que

la dépense totale de l'année ne dépasse pas \$358.40 ?

*Solution :*

Nombre de jours du 1er janvier au 15 juin :  
 $31 + 28 + 31 + 30 + 31 + 15 = 166$  jours.

On a dépensé par jour :

$$\frac{199.20}{166} = \$1.20.$$

Somme restant à dépenser :

$$\$358.40 - 199.20 = \$159.20.$$

Nombre de jours jusqu'à la fin de l'année :

$$15 + 31 + 31 + 30 + 31 + 30 + 31 = 199$$
 jours.

On devra dépenser par jour :

$$\frac{\$159.20}{199} = \$0.80.$$

La dépense devra être réduite de :

$$\$1.20 - .80 c = \$0.40. — \text{Rép.}$$

4. Un entrepreneur a employé 24 ouvriers auxquels il a payé \$436.80 pour creuser les fondations d'un édifice dont le périmètre est de 420 pieds. Sachant qu'ils ont fait  $\frac{2}{3}$  de l'ouvrage en 4 jours, on demande : 1° combien de jours ils ont mis ; 2° combien chaque ouvrier a gagné par jour ?

*Solution :*

Temps qu'il a fallu pour faire  $\frac{1}{3}$  des fondations :

$$4 : 2 = 2$$
 jours.

Temps qu'il a fallu pour creuser les fondations entières :

$$2 \times 7 = 14$$
 jours.

Nombre de journées de travail :

$$14 \times 24 = 336$$
 jours.

Prix d'une journée de travail :

$$\frac{\$436.80}{336} = \$1.30. — \text{Rép.}$$

Réponses : les 24 hommes ont mis 14 jours à faire le travail ; chaque homme a gagné \$1.30 par jour.

*Preuve :*

$$\$1.30 \times 24 \times 14 = \$436.80.$$

5. Un ouvrier pourrait faire un travail en 12 jours ; un autre en 13 jours, et un troisième en 14 jours. Si ces trois ouvriers travaillent ensemble, combien mettront-ils de temps à faire ce travail ?

*Solution :*

En 1 jour le 1er ouvrier fait  $\frac{1}{2}$  du travail, le 2<sup>o</sup>  $\frac{1}{3}$ , et le 3<sup>o</sup>  $\frac{1}{4}$ .

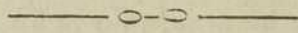
Ensemble ils feront en un jour :

$$\frac{1}{2} + \frac{1}{3} + \frac{1}{4} \text{ ou } \frac{91}{1092} + \frac{84}{1092} + \frac{78}{1092} = \frac{253}{1092}$$

du travail ;

Ils mettront donc pour faire le tout :

$$\frac{1 \times 1092}{253} = 4\frac{80}{53} \text{ jours. — Rép.}$$



ALGÈBRE

1. Louis a 25 ans et Pierre en a 6 : en combien d'années Pierre n'aura-t-il que le tiers de l'âge de Louis ?

*Solution :*

Soit  $x$  représentant le temps où Louis aura trois fois l'âge de Pierre ;

D'après les conditions posées :

$$3.(x + 6) = x + 25 ; \text{ et } 3x + 18 = x + 25 ;$$

Transposez :

$$(3x - x) = 25 - 18, \text{ ou } 2x = 7, \text{ et } x = 3\frac{1}{2} \text{ ans.}$$

*Preuve :*

$$x + 25 = 3x + 18, \text{ ou } 3\frac{1}{2} + 25 = 10\frac{1}{2} + 18.$$

*Par la fausse position :*

Supposons 8 et 5 :

$$(6 + 8).3 = 42 \quad (6 + 5) 3 = 33$$

$$25 + 8 = 33 \quad 25 + 5 = 30$$

$$\begin{array}{r} \text{---} \\ + 9 \quad \quad + 3 \\ \text{---} \end{array}$$

$$\frac{5 \times 9 - 8 \times 3}{3} = \frac{21}{3} = 3\frac{1}{2} \text{ ans, comme ci-dessus.}$$

2. L'âge de Henri est 4 fois celui de sa sœur, mais dans 12 ans, l'âge de Henri ne sera que  $2\frac{1}{2}$  fois celui de sa sœur. Quel est l'âge de chacun ?

*Solutions :*

Soit  $x$  l'âge de la sœur ; et  $4x$  celui de Henri

$$4x + 12 = (x + 12). \frac{5}{2}.$$

$$8x + 24 = 5x + 60. \text{ Transposez :}$$

$$8x - 5x = 60 - 24, \text{ ou } 3x = 36, \text{ et } x = 12 \text{ ans.}$$

L'âge de la sœur est 12 ans et celui de Henri est de 48.

*Preuve :*

$$46 + x = (12 + x).2\frac{1}{2}, \text{ car } 48 + x = 48 + 12 = 60$$

$$(12 + x).2\frac{1}{2} = (12 + 12).2\frac{1}{2} = \text{aussi } 60.$$

En procédant par analyse on obtient le même résultat.

D'après les données, l'âge de la sœur maintenant + 12 ans =  $2\frac{1}{2}$  fois son âge +  $2\frac{1}{2}$  fois 12 ans ; et  $4 - 2\frac{1}{2}$  son âge ou  $1\frac{1}{2}$  l'âge =  $2\frac{1}{2} \times 12 - 12 = 18.$

Si  $1\frac{1}{2}$  fois son âge est 18 ans, son âge est 12, et celui de Henri 48.

*Par la fausse position :*

1<sup>o</sup> Supposons l'âge de la sœur 10 ans :

Par la donnée,  $40 + 12 = (10 + 12). 2\frac{1}{2} = 3$  erreurs en moins.

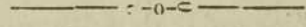
2<sup>o</sup> Supposons l'âge de la sœur 16 ans, Henri en aura 64.

Par la donnée  $64 + 12 = (16 + 12). 2\frac{1}{2} = 6$  erreur en plus.

$$\frac{10 \times 6 + 16 \times 3}{6 + 3} = \frac{108}{9} = 12 \text{ ans, âge de la sœur.}$$

$$\frac{40 \times 6 + 64 \times 3}{6 + 3} = \frac{432}{9} = 48, \text{ l'âge de Henri.}$$

DANIEL MCSWEENEY.



BIBLIOGRAPHIES

MONSEIGNEUR DOMINIQUE RACINE, *Premier Evêque de Chicoutimi* — *Notice biographique par l'abbé Victor A. Huard.* — *Nouvelle édition revue et augmentée.*

C'est un gentil petit opuscule de cent pages, contenant la vie laborieuse et sainte de feu Mgr D. Racine. M. l'abbé Huard a écrit un livre digne du grand prélat que les populations du Saguenay et du lac St-Jean pleurent encore.

L'auteur peint admirablement le regretté évêque dans les lignes qui suivent :

“ Grand par les facultés de l'intelligence, puissant par la parole, Mgr Racine sera aussi célèbre par ses œuvres.....

“ Lorsque les cœurs qui conservent précieusement le souvenir de cet ami, de ce bienfaiteur, de ce père, auront à leur tour cessé de battre, longtemps encore et toujours les

populations nouvelles qui habiteront le Saguenay béniront la mémoire du premier évêque de Chicoutimi. Ces fondations religieuses, dont nous voyons les commencements difficiles, auront acquis alors des développements que nous ne pouvons même prévoir ; ce territoire lointain, qui n'est maintenant qu'à l'aurore de la prospérité qui l'attend, aura justifié sans doute les prévisions les plus enthousiastes des esprits clairvoyants : eh bien ! en ces temps heureux, on saura apprécier à son mérite l'influence de Mgr Racine..... Il est permis d'affirmer que les années n'effaceront pas un nom inscrit en de tels caractères dans les annales d'une contrée."

Nos félicitations à M. Huard pour le travail utile qu'il vient de publier.

CATÉCHISME D'HYGIÈNE PRIVÉE, par le docteur J.-I. Desroches.

Voici le *Sommaire* de ce précieux petit manuel : *Avant-propos.* — *De l'hygiène.* — *De l'homme.* — *Des conditions individuelles.* — *L'air et la respiration.* — *Des aliments.* — *Des boissons.* — *Du régime.* — *L'hygiène de la peau.* — *Des vêtements.* — *Du travail.* — *De l'exercice.* — *Les habitations.* — *Les maladies contagieuses.*

Les pères, les mères, les directeurs de communautés, les instituteurs, etc, devraient avoir continuellement sous la main le *Catéchisme d'hygiène* que nous signalons aujourd'hui aux lecteurs de l'*Enseignement primaire*.

Les ouvrages de M. le Dr. Desroches sont assez connus pour que nous nous dispensions de tout autre commentaire.

CONFÉRENCE SUR L'ÉDUCATION DES CLASSES OUVRIÈRES ; par M. E.-M. Templé, professeur à l'école normale Jacques Cartier.

Nos sincères remerciements à l'auteur pour l'envoi d'un exemplaire.

M. Templé plaide avec talent et chaleur la cause de la classe ouvrière. Il réclame avec raison, pour cette partie importante de la population de notre pays, les bienfaits d'une instruction pratique.

## OUVRAGES PÉDAGOGIQUES

BIEN ACCUEILLIS

Notre excellent confrère de Montréal, le *Journal de l'Instruction publique*, parle en termes flatteurs du *Code de l'Instruction publique* de M. Paul de Cazes et du livre de M. C. J. Magnan sur l'*Enseignement primaire*.

Nous citons textuellement :

"*Code de l'Instruction publique de la province de Québec*, par M. PAUL DE CAZES.

Voilà un livre éminemment utile, indispensable même à tous ceux qui s'occupent d'une façon ou d'une autre, du fonctionnement de notre système scolaire.

L'instituteur, le commissaire et l'inspecteur d'écoles, l'examineur, le curé trouveront dans ce volume tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin.

L'ouvrage renferme de plus un grand nombre de décisions judiciaires.

Ce livre, ainsi que celui de M. Magnan, a sa place dans la bibliothèque de chacun de ceux que nous avons nommés plus haut, surtout dans celle de l'instituteur.

"*L'Enseignement primaire*, par M. C. J. MAGNAN.

M. Magnan a eu l'heureuse idée de réunir en volume les conférences qu'il a données à l'école normale Laval, et dont la plupart, croyons-nous, ont déjà paru dans les journaux. Sous cette forme, ces différentes études se conserveront mieux et pourront être consultées plus commodément par ceux qui suivent la carrière de l'enseignement.

La première partie du livre rappelle la création et le développement de l'instruction élémentaire en ce pays, et les efforts constants et éclairés du clergé canadien pour obtenir quelque résultat dans une œuvre difficile.

La seconde partie comprend l'historique de l'école normale Laval. Ce n'est pas la moins soignée de l'ouvrage, et l'on voit que l'auteur, parlant de son *Alma Mater*, a donné libre cours à l'un des plus nobles sentiments du cœur, la reconnaissance.



té naturelle que tu trouveras sans doute au fond de ton cœur ; car si tu ne l'y trouves pas, tous ces conseils seraient inutiles ; mon expérience et ma tendresse ne pourraient rien pour ton bonheur.

La personnalité, dont je voudrais te préserver, n'est pas cette disposition constante à nous occuper sans distraction, sans relâche, de nos intérêts personnels, à leur sacrifier les intérêts, les droits, le bonheur des autres. Cet égoïsme est incompatible avec toute espèce de vertu, et même de sentiments honnêtes ; je serais trop malheureux, si je pouvais croire avoir besoin de l'en préserver. Je parle de cette personnalité qui, dans les détails de la vie, nous fait tout rapporter aux intérêts de notre santé, de notre commodité, de nos goûts, de notre bien être ; qui nous tient en quelque sorte, toujours en présence de nous-mêmes ; qui se nourrit de petits sacrifices qu'elle impose aux autres sans en sentir l'injustice, et presque sans le savoir ; qui trouve naturel et juste tout ce qui lui convient, injuste et bizarre tout ce qui la blesse. Ce défaut éloigne la bienveillance, afflige et refroidit l'amitié. On est mécontent des autres dont l'abnégation d'eux-mêmes ne peut être assez complète ; on est mécontent de soi parce qu'une humeur vague et sans objet devient un sentiment constant et pénible dont on n'a plus la force de se délivrer. Pour éviter ce malheur, fais que le sentiment de l'égalité et celui de la justice deviennent une habitude de ton âme et n'attends, n'exige des autres qu'un peu *au-dessous* de ce que tu ferais pour eux.

CONDORCET.

#### ETAIT-CE LA LUNE QUI BUVAIT?

Un savant, auteur de plusieurs découvertes, souffrait depuis quelque temps de maux d'estomac. Un de ses amis, prince de la science, lui conseilla de boire chaque matin une tasse de lait froid.

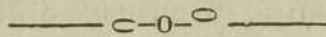
Pour boire ce breuvage plus frais, il posa la tasse sur le bord de sa fenêtre. C'était pendant la pleine lune.

Ici un phénomène bizarre se manifesta. Le matin, la tasse était vide. Le savant, étonné, recommença l'expérience. La tasse fut vide le second matin comme le premier.

Le savant se frappa le front et crut avoir trouvé une nouvelle loi de la nature. Après une série de travaux où le thermomètre et le baromètre jouaient un rôle important, il rédigea un volumineux travail sur l'*Evaporation nocturne des liquides*.

Il l'avait déjà lu à quelques intimes, lorsqu'il eut la douleur de surprendre une nuit, un chat qui lappait précisément dans la tasse de lait.

L'évaporation nocturne était due à une cause qu'il n'avait pas soupçonnée.



#### CURIEUSES STATISTIQUES

Dix mille personnes peuvent trouver place dans la nef et les galeries de Notre-Dame, la somptueuse église de Montréal, Canada. Les deux tours de cette église ont chacune 220 pieds de hauteur ; le gros bourdon pèse 15 tonnes.

La plus haute montagne du monde entier est au Thibet : elle est haute de 29,000 pieds. Le mont Ararat, où alla s'échouer l'arche de Noé, est haut de 12,700 pieds. Le plus haut mont de l'Amérique du Nord est le St. Elias, Alaska ; il a 17,900 pieds de hauteur.

La tour de la célèbre cathédrale de Strasbourg est haute de 474 pieds. Mauvaise place pour les tempéraments nerveux ! Une personne nerveuse ne serait pas mieux sur le dôme du *City Hall*, de Philadelphie, qui est haut de 535 pieds.

Et la fameuse tour Eiffel, donc, qui a 1000 pieds de hauteur !

L'église St. Pierre, à Rome, a coûté \$10,000,000. Elle mesure 212 mètres de longueur. La bâtisse est supportée par 148 colonnes et renferme 29 autels. Le présent édifice fut commencé en 1450. C'est la plus grande et la plus imposante église du monde entier.

## L'EDUCATION AUX ETATS-UNIS

*L'Evening Post* prend à tâche de donner à ses contemporains une leçon de bonnes manières et de convenances depuis l'école jusqu'à la vie publique. "Il serait à souhaiter, dit-il, que l'influence personnelle de l'instituteur tendît à développer chez les enfants le sens moral en même temps que les facultés intellectuelles; mais, si c'est trop demander, il y a au moins, dit-il, une branche de l'éducation qui pourrait et qui devrait être cultivée dans toutes les écoles, et qui est grossièrement négligée au grand détriment national, c'est ce qu'on appelle les bonnes manières, ou en d'autres termes, la morale extérieure. Dans cet ordre d'idées, on peut dire que nos écoles publiques ne font rien, ou presque rien.

"Nous ne parlons pas dans le moment de ce que dans les relations ordinaires on appelle la politesse, quoique cela fasse terriblement défaut chez presque tous nos garçons et nos filles. On ne fait rien dans nos écoles pour combattre cette fâcheuse erreur que la douceur des manières est un indice d'infériorité sociale ou autre, qu'un Américain qui se respecte et se targue d'égalité républicaine doit avoir l'air hargneux et inattentif, à la manière des commis d'hôtel ou des vendeuses dans certaines boutiques. Le résultat est que nous avons probablement les enfants les plus mal élevés du monde civilisé."

*L'Evening Post* appelle ensuite l'attention sur le peu de souci qu'ont en général les Américains de l'ordre et de la propreté dans leur entourage. "Quiconque, dit-il, a vu une capitale étrangère prévoit avec plus ou moins d'appréhension l'arrivée à New-York des gens accoutumés au confort et à la propreté de Londres, de Paris ou de Vienne. Sans doute une grande partie de cette saleté est due à une administration municipale défectueuse. Mais malheureusement elle n'est pas particulière à la ville de New-York; on la rencontre dans toutes les villes de l'Etat, et il n'y a pas de disposition législative ou administrative qui puisse y remédier tant

qu'il ne s'opérera pas dans les habitudes populaires une réforme qui doit commencer dans les écoles."

Le *Post* ajoute :

Il n'est pas aisé d'enseigner la propreté aux gens qui n'y ont pas été élevés; mais il est facile d'apprendre aux enfants à ne pas jeter des débris de toute sorte, coquilles de noix, morceaux de papier, bout de cigares ou de cigarettes, vieux linges, cendres, etc., n'importe où, dans les rues, sur les trottoirs dans les escaliers publics. Cette pratique que nous voyons avec indifférence parce que nous en avons l'habitude, est incompréhensible pour les étrangers. Elle a disparue depuis un siècle dans les pays d'Europe. On ne la retrouve nulle part, dans l'émisphère orientale, si ce n'est dans les villes turques ou autres localités musulmanes, et elle est justement regardée comme l'indice d'une civilisation d'un ordre inférieur.

La conclusion du *Post*, c'est qu'un enfant ne devrait pas sortir des écoles publiques sans avoir puisé dans l'éducation qu'il y reçoit l'horreur de tout ce qui choque la vue ou blesse le bon goût.

—ooo—

Une nouvelle statistique qui ne manque pas d'originalité vient d'être établie par un député de la chambre française.

D'après lui, 178 membres de la Chambre des députés étaient maigres et 97 obèses; les autres étaient de corpulence moyenne; 189 députés de haute stature, 121 petits, et les autres de taille moyenne; 342 possédaient tous leurs cheveux, les autres étaient plus ou moins chauves; 131 portaient toute leur barbe, 85 avaient le visage complètement rasé, 173 portaient la moustache, 68 les favoris de M. Jules Ferry, 34 une barbe hirsute et 87 la barbe taillée militairement.

79 avaient des lunettes, 157 un pince-nez et 21 un monocle. Enfin, il y avait parmi les députés de la France 438 fumeurs et 139 non fumeurs.

## Pensées Pédagogiques

Toute la force de l'éducation est dans une discipline bien entendue. (1)

(1) PLATON.— Célèbre philosophe grec, disciple de Socrate (430-347 av. J. C.), fonda l'*Académie* à Athènes et consigna dans de nombreux dialogues sa doctrine et celle de son maître.

La discipline conserve et fait fleurir les bonnes mœurs, et par là même fait prospérer et fleurir la religion dans les âmes.

L'éducation est une œuvre de *fermeté*. Je ne sache pas une œuvre humaine qui en demande davantage.....mais la fermeté n'est pas la *violence*.

Les enfants sont naturellement timides et pleins de fausse honte ; ils sont, il est vrai, naturellement simples et ouverts, mais si peu qu'on les gêne ou qu'on leur fasse peur, ils se contraignent et ils ne reviennent plus à leur première simplicité.

Le seul vrai but de l'éducation morale, c'est de persuader les esprits et les cœurs, et de les élever par l'amour sincère de la vertu. Comment peut-on espérer de parvenir à ce but par la force matérielle, par la crainte servile, par l'autorité impérieuse ? (2)

(2) MGR DUPANLOUP.— Né en 1802, fut évêque d'Orléans, et appelé, en 1854, à occuper à l'Académie française le fauteuil de Tissot. L'illustre évêque d'Orléans a été surnommé avec raison le *grand maître de la jeunesse*. L'œuvre capitale de Mgr. Dupanloup est son grand ouvrage sur l'*Education*, dont une partie a pour objet la première éducation physique, intellectuelle, disciplinaire et religieuse, et la seconde partie la haute éducation intellectuelle.

Ne prenez jamais sans une extrême nécessité un air austère et impérieux qui fait trembler les enfants. Vous leur fermeriez le cœur, et leur ôteriez la confiance, sans laquelle il n'y a nul fruit à espérer de l'Éducation. (3)

(3) FÉNELON.—(François de Salignac de la Mothe) précepteur du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, puis archevêque de Cambrai. Il se rendit célèbre par ses ouvrages et son éloquence (1651-1715). L'*Education des filles* de Fénelon doit être lu par tous ceux qui ont mission de former le cœur et l'intelligence des enfants.

Comment goûter un enseignement où l'esprit n'a rien à penser, le cœur rien à sentir et la vie rien à faire.

On ne fait bien que ce que l'on fait en pleine connaissance de cause, avec foi et amour.

L'instruction ne peut arriver à l'âge tendre que goutte à goutte et dans une progression fort lente. (4)

(4) LE P. GIRARD.— Né à Fribourg, en 1763, était d'origine française. Il mourut en 1850. Ce savant religieux consacra sa vie entière à l'éducation de la jeunesse. L'Académie française couronna son *Cours éducatif de langue maternelle*.

Il faut acheminer les enfants aux meilleures choses et plus profitables

Nous ne travaillons qu'à remplir la *mémoire* et laissons l'*entendement* et la *conscience* vides.

Savoir par cœur n'est pas savoir.

Nous devons forger les jeunes esprits en les meublant et les meubler en les forgeant. (5)

(5) MONTAIGNE.— (Michel de) philosophe français, écrivain célèbre, éducateur profond (1533-1592).

Trois grandes qualités qui doivent se trouver chez l'homme d'étude : 1. La conscience du devoir ; 2. L'obligation du travail ; 3. La vraie manière de travailler.

Il n'y a qu'une science à enseigner aux enfants : c'est celle des devoirs de l'homme envers Dieu.

C. J. M.

---

**RECUEIL**  
DE  
**LECONS DE CHOSES**

*à l'usage des Écoles Primaires, Modèles et Académiques,  
des Collèges, Couvents, etc., etc., etc.*

Par **J. B. CLOUTIER,**

*Professeur à l'école normale Laval et Rédacteur de "l'Enseignement primaire."*

---

Ce livre est indispensable à tous les instituteurs et institutrices qui ont à cœur de se conformer au désir du Conseil de l'Instruction publique au sujet des leçons de choses.

En vente chez tous les libraires de Québec et chez MM. Cadieux et Derome J. B. Rolland, Beauchemin et Valois, à Montréal.

---

**LIVRES CLASSIQUES**

---

**GRAMMAIRE DE LHOMOND**

**AVEC SYNTAXE**

*Revue par J. B. CLOUTIER*

---

**DEVOIRS GRAMMATICAUX**

PAR LE MÊME

---

**MÉTHODE RATIONNELLE DE LECTURE**

OU LE

**PREMIER LIVRE DES ENFANTS**

PAR LE MÊME

---

Tous ces livres ont été approuvés par le Conseil de l'Instruction publique, et sont en vente chez tous les libraires de Québec et de Montréal.